



Informations sur la nouvelle application d'évaluation

À partir de l'année scolaire 2022/2023, la nouvelle application d'évaluation « Beurteilung 21 / Évaluation 21 (Bu21/Ev21) » sera mise gracieusement à la disposition des écoles ordinaires ainsi que, désormais, de l'offre spécialisée de l'école obligatoire du canton de Berne. L'application sert comme jusqu'à présent à la saisie et à la sauvegarde des documents officiels du canton de Berne. Avec le développement de la nouvelle application, un accent particulier a en outre été mis sur les aspects suivants :

- L'extension des fonctions pour les rapports d'évaluation de l'offre spécialisée de l'école obligatoire conformément aux nouvelles directives
- L'amélioration de la sécurité et de la protection des données de l'application
- Un nouveau design « look & feel » sur la base du site Internet cantonal
- Un accès via le BE-login
- Un nouveau concept de rôles : les directions d'école définiront pour l'année scolaire 2022/2023 les droits d'accès dans l'application d'évaluation pour leur entité scolaire
- Simplification des processus

D'ici l'été 2023, d'autres fonctions utiles et pratiques seront intégrées en continu, par exemple :

- Extension des choix de saisie dans « Évaluations »
- Gestion des absences
- Saisie de notes personnelles par élève
- Gestion des disciplines facultatives
- Création de groupes indépendamment des classes
- Divers nouveaux rapports et possibilités d'exportation

Les directions d'école qui effectuent déjà aujourd'hui des annonces de temps de travail via la CdPe auront automatiquement accès à l'application d'évaluation pour leur entité scolaire. Ces personnes définiront les droits d'accès à la nouvelle application d'évaluation et les vérifieront régulièrement.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre chemin avec vous et la nouvelle application d'évaluation « Bu21/Ev21 ». Nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien.